

## A salaires plafonnés vivier asséché

*Le départ de Pierre Mongin de la RATP relance le débat sur la rémunération des dirigeants des entreprises publiques.*

**L**’assurait-il y a un an à *Challenges* « vivre de son entreprise, et être assez fier de ses résultats ». Pas suffisamment, en tout cas, pour ne pas sauter sur l’occasion d’un job dans le privé car Pierre Mongin, PDG de la RATP, à peine reconduit pour un mandat de cinq ans, va devenir secrétaire général de GDF Suez. Même s’il promet, après trente-sept ans de carrière au service de l’État, être peu sensible aux arguments salariaux, sa rémunération – 400 000 euros aujourd’hui – devrait sans doute doubler.

C’est une illustration des conséquences de la limitation des rémunérations des dirigeants d’entreprises publiques à 450 000 euros annuels. « Avec le plafonnement, l’État se prive d’un paramètre salarial important pour attirer ou conserver certains talents, estime Carl Azar, du cabinet de chasseurs de têtes Kienbaum. Les entreprises publiques risquent de fonctionner en vase clos, avec un choix limité



**Pierre Mongin**  
RATP

400 000 euros

GDF Suez

autour de 800 000 euros

*de profils.* » Cela avait déjà fait réfléchir Jean-Pierre Clamadieu, patron de Solvay, un moment pressenti pour diriger Areva. Et le vivier des candidatures pour France Télévisions est forcément rétréci du fait de cette obligation.

Du coup, l’État doit, parfois, lâcher du lest. Henri Proglio, qui avait vu

## RÉMUNÉRATIONS ENCADRÉES

**Guillaume Pepy**  
(SNCF)  
450 000 euros

**Marie-Christine Lombard**  
(Geodis)  
450 000 euros

**Augustin de Romanet**  
(ADP)  
450 000 euros

**Philippe Wahl**  
(La Poste)  
450 000 euros

**Philippe Knoche**  
(Areva)  
420 000 euros

**Didier Trutt**  
(Imprimerie nationale)  
420 000 euros

**Rémy Pflimlin**  
(France Télévisions)  
400 000 euros

**Philippe Mills**  
(Sfil, ex-Dex—ia)  
320 000 euros

**Véronique Cayla**  
(Arte)  
259 113 euros

**Mathieu Gallet**  
(Radio France)  
222 000 euros

son salaire divisé par quatre à EDF en 2012, a cette fois encore provoqué une cabale avant de prendre la présidence non exécutive de Thales, dont l'Etat détient 26%. Comme l'a révélé *Challenges*, il accepte finalement de ramener sa rémunération de *chairman* à 140 000 euros (au lieu des 400 000 euros envisagés), mais ne veut pas cesser de conseiller l'américain General Electric ou démissionner de ses mandats d'administrateur de filiales finlandaises et turques du russe Rosatom. Les économies sur le salaire s'accompagnent pour l'Etat d'un coût symbolique élevé...

Autre effet du plafonnement : l'écrêtement de la rémunération ne concerne que les mandataires sociaux, pas les dirigeants des filiales ou les membres des comités exécutifs. Propulsé au sommet d'EDF, Jean-Bernard Lévy n'est pas à la pointe de la pyramide des salaires. Il règne sur onze membres du comex, qui se partagent environ 10 millions d'euros, quand lui-même est scotché aux 450 000 euros réglementaires.

*« Il faut relativiser ces éléments salariaux, estime Hervé Borensztejn, spécialiste RH du cabinet Karistem. Ces dirigeants trouvent une multitude de motivations, à commencer par le prestige de la fonction, la capacité à rebondir vers d'autres postes et, pourquoi pas, le goût de servir la chose publique. »*

G. P.